

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du

MARDI 30 avril 2024 à 19 h 00

Le conseil municipal à l'unanimité :

L'an deux mille vingt-quatre, le trente avril à dix-neuf heures le conseil municipal de la commune dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur André FERRET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 26 avril 2024

PRESENTS : FERRET André, ALLIBERT Michel, BARTHELEMY-ROCHE Florence, CABANES François, CHARREYRON Ludivine, CRESPIY Georges, DESSALCES Joël, DEVIDAL Guy, MALLET Camille, MARTIN Cyrille, MONTORIER Bernard, MOURLEVAT Agnès, NADIN Katia, SIVET Martine, VEYSSET Marie-Christine,

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : MARCHANDE Laurent a donné procuration à MOURLEVAT Agnès,

Secrétaire de séance : MOURLEVAT Agnès

	Objet	Vote
FONCTIONNEMENT	1. <u>FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2024.</u> APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 09 avril 2024.	UNANIMITE
TRAVAUX	2. <u>PRESENTATION DU PROJET ESPACE ASSOCIATIF : AVIS DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</u> DONNE un avis favorable au projet.	UNANIMITE
FONCTIONNEMENT	3. <u>DELEGATION AU MAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT.</u> AUTORISE M. Le maire, en application de l'article L2122-23 du code général des collectivités territoriales à déléguer aux adjoints au maire de son choix les compétences déléguées au titre de l'article 1er de la présente délibération. CHARGE M. le maire de l'exécution de la présente délibération.	UNANIMITE

4. <u>RE-ADHESION AU SYNDICAT DEPARTEMENTALE D'ENERGIES DE LA HAUTE-LOIRE</u>	DECIDE de l'adhésion de la commune de Saint Julien Chateuil au groupement de commandes précité. APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe à la présente délibération. AUTORISE Monsieur le Maire à signer de la convention constitutive pour le compte de la commune de Saint Julien Chateuil. PREND ACTE des missions dévolues aux Membres Pilotes décrites au 5.2 de la convention constitutive et que le Membre Pilote de son département (ou le Membre Pilote auprès duquel il a été fait part du souhait d'adhésion au Groupement pour les membres dont le siège est localisé en dehors des départements des Membres Pilotes), ou par défaut le coordonnateur, demeure l'interlocuteur privilégié de la commune. PREND ACTE des missions dévolues au coordonnateur décrites au 4.2 de la convention constitutive et autorise notamment le coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Saint Julien Chateuil, et ce sans distinction de procédures. S'ENGAGE à régler les sommes dues aux titulaires des marchés retenus par le groupement de commandes et à les inscrire préalablement à son budget. HABILITE le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires des réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la commune de Saint Julien Chateuil.	UNANIMITE													
5. <u>SUBVENTION D'EQUILIBRE AU BUDGET 2024 DU CCAS.</u>	AUTORISE M. le Maire à effectuer la réalisation comptable de cette subvention d'équilibre en fin d'année 2024 (émission du mandat à l'article 657363) à hauteur du résultat réel de fonctionnement 2024 du CCAS et ce afin de permettre le juste équilibre (égalité dépenses-recettes y compris résultat antérieur reporté) du Compte Administratif 2024 du CCAS dans la mesure où celle-ci est égale ou inférieure à la provision budgétaire de 10 400€.	UNANIMITE													
6. <u>SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS 2024.</u>	<table><tr><td colspan="2">ASSOCIATIONS</td><td>FONCTIONNEMENT</td><td>EXCEPTIONNELLE</td></tr><tr><td colspan="2">ASS collège J Romains</td><td>900.00 €</td><td></td></tr><tr><td colspan="2">AZIMUT</td><td>700.00 €</td><td></td></tr></table>	ASSOCIATIONS		FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNELLE	ASS collège J Romains		900.00 €		AZIMUT		700.00 €			
ASSOCIATIONS		FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNELLE												
ASS collège J Romains		900.00 €													
AZIMUT		700.00 €													

FINANCES	CHAPTEUIL SPORT NATURE	1 300.00 €	UNANIMITE
	Club nordique	1 200.00 €	
	Groupe cyclotouriste de Saint Julien Chapteuil	500.00 €	
	Ecurie Vellave	500.00 €	
	Les Petits dégourdis	1 120.00 €	
	SPORT DETENTE	500.00 €	
	Viet Vo Dao	300.00 €	
	APE école "les copains"	980.00 €	
	APEL Ecole St Joseph	854.00 €	
	Amicale LES ACACIAS	800.00 €	
	AFN Association des Anciens Combattants	300.00 €	
	AGORA	12 500.00 €	
	Association Communale de Chasse	300.00 €	
	CLUB CHAPTEUIL LOISIRS	400 €	
	Association Espace Jules Romains	4 000.00 €	
	Mots en Suc	250.00 €	
	Amicale des Anciens pompiers	300.00 €	
	ZAZAKELY	800 €	
	Secours catholique	1 000.00 €	

	<table> <tr> <td>Solidarité enfants de Sokone</td><td>300.00 €</td><td></td></tr> <tr> <td>COMITE ANIMATION</td><td>4 000.00 €</td><td></td></tr> <tr> <td></td><td>33 804 €</td><td>483 €</td></tr> </table>	Solidarité enfants de Sokone	300.00 €		COMITE ANIMATION	4 000.00 €			33 804 €	483 €	
Solidarité enfants de Sokone	300.00 €										
COMITE ANIMATION	4 000.00 €										
	33 804 €	483 €									
	DECIDE d'accorder les subventions 2024 mentionnés ci-dessus dans la limite des crédits inscrits au budget										
FINANCES	7. <u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU HANDBALL CLUB SAINT JULIEN</u> DECIDE d'accorder la subvention 2024 au Handball club de 2000€ dans la limite des crédits inscrits au budget	UNANIMITE									
FINANCES	8- <u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION L'OLYMPIC FOOTBALL CLUB</u> DECIDE d'accorder la subvention 2024 à l'Olympic Football club de 13 000€ dans la limite des crédits inscrits au budget	UNANIMITE									
FINANCES	9- <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION L'ASSEMBLEE</u> DECIDE d'accorder la subvention exceptionnelle de 2024 à l'association L'assemblée de 1000€ dans la limite des crédits inscrits au budget	UNANIMITE									
FINANCES	10- <u>SUBVENTION A L'ASSOCIATION SAUTERELLE ET LIBELLULES</u> DECIDE d'accorder la subvention exceptionnelle de 2024 à l'association sauterelle et libellules de 700€ dans la limite des crédits inscrits au budget	UNANIMITE									
FINANCES	11- <u>SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ET EXCPETIONNELLE A L'ASSOCIATION TORTUNAMBULE</u> DECIDE d'accorder la subvention exceptionnelle de 2024 à l'association Tortunambule de 4840 € dans la limite des crédits inscrits au budget	UNANIMITE									
FINANCES	12-<u>FIXATION DU COUT MOYEN PAR ELEVES POUR L'ANNEE 2023-2024</u> ARRETE le coût élève pour l'année scolaire 2023-2024 à 956.85€ pour un élève scolarisé en maternelle et primaire,	UNANIMITE									

	AUTORISE le mandatement de la prestation financière de la commune aux écoles privées du 1er degré sous contrat, dès le mois de mai, sous réserve du vote du budget, et de verser le solde en juillet 2024 au regard des pièces comptables et budgétaires fournies.																									
FINANCES	13-DOTATION GENERALE DECENTRALISEE EXTENSION DES HORAIRES BIBLIOTHEQUE HENRI DUBOIS : DRAC <table><thead><tr><th></th><th>Montant éligible HT</th><th>Montant financé HT</th><th>Part du total</th></tr></thead><tbody><tr><td>DRAC – DGD 2024 – équipement numérique (50%)</td><td>2 400 €</td><td>1 186.14 €</td><td>2.55 %</td></tr><tr><td>DRAC – DGD 2024 – extension horaire (50%)</td><td>6 300 €</td><td>3 125.00 €</td><td>6.72 %</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>46 500 €</td><td>42 188.86 €</td><td>90.72%</td></tr><tr><td></td><td></td><td></td><td></td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td>46 500.00 €</td><td>100,00%</td></tr></tbody></table> DONNE un avis favorable au le plan de financement énoncé ci-dessus : AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier		Montant éligible HT	Montant financé HT	Part du total	DRAC – DGD 2024 – équipement numérique (50%)	2 400 €	1 186.14 €	2.55 %	DRAC – DGD 2024 – extension horaire (50%)	6 300 €	3 125.00 €	6.72 %	Autofinancement	46 500 €	42 188.86 €	90.72%					TOTAL		46 500.00 €	100,00%	UNANIMITE
	Montant éligible HT	Montant financé HT	Part du total																							
DRAC – DGD 2024 – équipement numérique (50%)	2 400 €	1 186.14 €	2.55 %																							
DRAC – DGD 2024 – extension horaire (50%)	6 300 €	3 125.00 €	6.72 %																							
Autofinancement	46 500 €	42 188.86 €	90.72%																							
TOTAL		46 500.00 €	100,00%																							
FINANCES	14-DOTATION GENERALE DECENTRALISEE EQUIPEMENT NUMERIQUE BIBLIOTHEQUE HENRI DUBOIS : DRAC <table><thead><tr><td></td><td>Montant éligible HT</td><td>Montant financé HT</td><td>Part du total</td></tr></thead><tbody><tr><td>DRAC – DGD 2024</td><td>2 372.27 €</td><td>1 186.14 €</td><td>50,00%</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>2 372.27 €</td><td>1 186.14 €</td><td>50,00%</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td>2 372.27 €</td><td>100,00%</td></tr></tbody></table> DONNE un avis favorable au le plan de financement énoncé ci-dessus : AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour ce dossier		Montant éligible HT	Montant financé HT	Part du total	DRAC – DGD 2024	2 372.27 €	1 186.14 €	50,00%	Autofinancement	2 372.27 €	1 186.14 €	50,00%	TOTAL		2 372.27 €	100,00%	UNANIMITE								
	Montant éligible HT	Montant financé HT	Part du total																							
DRAC – DGD 2024	2 372.27 €	1 186.14 €	50,00%																							
Autofinancement	2 372.27 €	1 186.14 €	50,00%																							
TOTAL		2 372.27 €	100,00%																							

FINANCES	15-ETUDE ARTER MOBILITE ACTIVE SCHEMA DIRECTEUR : PLAN DE FINANCEMENT <table><thead><tr><th></th><th>Montant éligible HT</th><th>Montant financé HT</th><th>Part du total</th></tr></thead><tbody><tr><td>Banque des territoires – étude PVD</td><td>29 775,00 €</td><td>23 820,00 €</td><td>80,00%</td></tr><tr><td>Autofinancement</td><td>29 775,00 €</td><td>5 995,00 €</td><td>20,00%</td></tr><tr><td>TOTAL</td><td></td><td>29 775,00 €</td><td>100,00%</td></tr></tbody></table> DECIDE de reporter l’avis donné par cette délibération afin de pouvoir clarifier la situation avant le prochain conseil municipal.		Montant éligible HT	Montant financé HT	Part du total	Banque des territoires – étude PVD	29 775,00 €	23 820,00 €	80,00%	Autofinancement	29 775,00 €	5 995,00 €	20,00%	TOTAL		29 775,00 €	100,00%	UNANIMITE
	Montant éligible HT	Montant financé HT	Part du total															
Banque des territoires – étude PVD	29 775,00 €	23 820,00 €	80,00%															
Autofinancement	29 775,00 €	5 995,00 €	20,00%															
TOTAL		29 775,00 €	100,00%															
FONCTIONNEMENT	16-FERMETURE DE L’ACCUEIL DE LA MAIRIE Mardi-Jeudi-Vendredi : 9h00-12h30 et 13h15-17h00 Lundi et Mercredi : 9h00-12h30 DONNE UN AVIS FAVORABLE à la modification des horaires d'ouverture de la mairie au public comme décrite ci-dessus.	UNANIMITE																
PERSONNEL	17-CREATION D’UN POSTE PERMANENT ADJOINT ADMIISTRATIF DECIDE de créer un emploi relevant du grade d’adjoint administratif à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 01 mai 2024 ; INSCRIT les crédits prévus à cet effet au budget	UNANIMITE																

Prochain conseil municipal le 6 juin 2024 à 19h00

Fin de séance à 22 heures 25.

Le Président de Séance

André FERRET

Le Secrétaire de Séance,

Agnès MOURLEVAT